



Culture

OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'extension des heures de permanences tenues par des professionnels du réseau de lecture publique

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en place du projet intercommunal de lecture publique, la communauté de communes développe progressivement les heures d'ouverture tenues par des bibliothécaires professionnels afin d'irriguer le territoire.

L'Etat a mis en place un dispositif qui lui permet d'accompagner l'effort des communes et des établissements publics de coopération intercommunale en matière de professionnalisation de la lecture publique. Sur la base d'un diagnostic temporel partagé et d'une évaluation du dossier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Loire-Atlantique peut aider financièrement pendant 5 ans le coût induit par l'extension des heures de permanences tenues par des professionnels en prenant en charge de 50 à 70% des coûts de personnel annuel.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant, sur la base d'une subvention à hauteur de 70% :

Dépenses prévisionnelles)	Montant (euros)	Recettes prévisionnelles	Montant (euros)
Année 2021	7 804 €	Etat-DRAC	5 463 €
		CCCD	2 341 €
Année 2022	14 511 €	Etat-DRAC	10 157 €
		CCCD	4 354 €
Année 2023	28 074 €	Etat-DRAC	19 652 €
		CCCD	8 422 €
Année 2024	28 074 €	Etat-DRAC	19 652 €
		CCCD	8 422 €
Année 2025	28 074 €	Etat-DRAC	19 652 €
		CCCD	8 422 €
TOTAL	106 537 €	DRAC	74 576 €
		CCCD	31 961 €

Il vous est donc proposé de solliciter auprès de la DRAC des Pays de la Loire une subvention globale de 74 576 € pour le déploiement progressif des plages d'ouverture des bibliothèques et des médiathèques tenues par des professionnels selon le plan de financement ci-dessus.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Culture » réunie le 8 décembre dernier.

DÉCISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) de solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire à hauteur de 74 576 € pour l'extension des heures de permanences tenues par des professionnels du réseau de lecture publique ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20201218-466-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2020

Publication le : 18-12-2020

Conseil Communautaire du 17



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Dominique DAVID
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER			X	P	M. Alain RABU
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. Michel HORHANT est arrivé à 17 h 45 lors de la lecture de la délibération n° 118 relative à la facturation des activités du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, danse et art dramatique.

Mme Laurence LE BIHAN a quitté la séance du conseil communautaire à 19 h 46 lors de la lecture de la délibération n° 140 relative au choix du mode de gestion de l'espace aquatique de Derval.

AR-Préfecture

044-200072726-20201218-466-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2020

Publication le : 18-12-2020



Le Président,

Alain HUNAU